

# AUSTIN

## Règlement relatif à l'utilisation des pesticides

POUR ASSURER LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL DES CITOYENS, LE CONSEIL MUNICIPAL ENVISAGE ADOPTER D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE, UN RÈGLEMENT VISANT À INTERDIRE L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES CETTE MESURE VISE À PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ PUBLIQUE SUR NOTRE TERRITOIRE.

AFIN DE VOUS SENSIBILISER À LA PORTÉE DE CETTE DÉMARCHE, NOUS VOUS PRÉSENTONS CI-DESSOUS UN RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS ENVISAGÉES.

### Définitions de pesticides

Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement, un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation appliqué, soit par la pulvérisation, la vaporisation, l'application gazeuse, granulaire, en poudre ou en liquide.

*Le règlement propose de restreindre l'utilisation de pesticides, qui ne sont pas identifiés comme « à faibles impacts », selon les situations et lieux. Dans des situations particulières, la municipalité pourra émettre un permis temporaire d'exception sous réserve de respecter des exigences minimales et des délais préalables au permis.*

### Pesticides à faible impact

Les pesticides à faible impact sont les pesticides qui ont un impact minimum sur l'environnement et la santé humaine. Ils ont plusieurs des caractéristiques suivantes :

- ils présentent les plus faibles risques, à court et long terme, pour la santé humaine;

- ils ont peu d'impact sur les organismes non visés;
- ils sont très spécifiques à la cible visée;
- ils sont rapidement bio-dégradables;
- ils présentent les plus faibles risques pour l'environnement pendant leur manipulation et leur élimination;

Les pesticides à faible impact comprennent de façon non-limitative :

- les biopesticides, qui contiennent des organismes qui s'attaquent spécifiquement à certains insectes par exemple le BT (*Bacillus thuringiensis*);
- les acides gras, les savons insecticides et l'huile de dormance, qui tuent par contact et qui ne laissent pas d'effets résiduels qui pourraient affecter des organismes non visés;
- les pyrèthrine, des insecticides botaniques qui sont modérément toxiques mais qui ont une très courte durée de vie, ce qui diminue leur impact sur l'environnement.
- la terre diatomée pour utilisation intérieure et/ou directement autour des bâtiments;

### Dispositions générales du règlement

Il sera interdit de faire l'utilisation et l'application de pesticides sur l'ensemble du territoire de la Municipalité, à

l'exception des piscines, des étangs décoratifs et des bassins artificiels en vase clos. L'interdiction ne s'appliquera pas aux pesticides à faible impact.

L'interdiction ne s'applique pas aux portions d'immeubles utilisées à des fins agricoles par un producteur agricole, situées à plus de 5 mètres du littoral d'un lac ou d'un cours d'eau.

Il sera de la responsabilité du propriétaire ou du locataire de s'assurer que suite à l'application de pesticides, des écriteaux avertisseurs soient installés, afin d'informer le public qu'un traitement aux pesticides a eu lieu et qu'il faut éviter tout contact avec la surface traitée. Ces affiches devront être disposées de façon à pouvoir être lues sans marcher sur la surface traitée.

L'inspecteur municipal sera responsable de l'application du règlement et quiconque contreviendra au règlement sera passible d'une amende.

### Information publique

Toute personne intéressée à consulter le projet de règlement peut se présenter à l'hôtel de ville durant les heures d'affaires. Le conseil recevra les commentaires des personnes intéressées jusqu'à la fin de septembre 2002.

# La gestion des matières résiduelles

Dès 2003, Austin devra participer à un programme complet de gestion des matières résiduelles, ce qui impliquera la cueillette sélective des déchets à chaque adresse civique.

## La période transitoire

Afin de répondre aux exigences les plus pressantes en matière de protection environnementale, diverses mesures sont déjà en vigueur.

Rappelons les :

## Résidus domestiques dangereux

Il ne nous vient malheureusement pas à l'esprit que jeter une vieille batterie d'automobile aux rebus ou verser de la peinture dans un évier puissent avoir des conséquences graves sur l'environnement. Pourtant, à grande échelle, l'effet contaminant de ce genre de comportement est désastreux, sans compter que les répercussions sur la santé humaine ne sont plus à prouver. C'est pourquoi de nombreuses municipalités, dont Austin, organisent des collectes de résidus domestiques dangereux. Nous vous invitons donc à participer en grand nombre aux prochaines collectes qui se tiendront au site «Bestan» au cours des prochains mois soit : **20 juillet, 24 août, 7 et 21 septembre et 12 octobre.**

Nous vous invitons à apporter vos résidus domestiques dangereux chez Bestan, au 1994, chemin Ayer's Cliff au Canton de Magog.

Dans le but de vous offrir le meilleur service possible, veuillez prendre connaissance des directives suivantes :

Laisser vos produits dans votre auto jusqu'au moment de votre enregistrement à la table de pesée où un préposé vous aidera;

Préparer une preuve de résidence (compte de taxes ou permis de conduire);

Veuillez également prendre note que les pneus ne sont pas acceptés.

# Collecte des pneus usagés

27 juillet 2002

Le 27 juillet prochain vous pourrez vous débarrasser de vos pneus usagés en vous rendant au terrain de jeu situé au 22 chemin Millington, face à l'hôtel de ville d'Austin entre 9h00 et 15h00. Seuls les pneus sans jante d'auto, de camionnette et de camion sont acceptés ils ne doivent cependant pas dépasser un diamètre extérieur de 48.5 pouces et 24.5 pouces de diamètre intérieur.

## Ordures ménagères

*Nous vous rappelons que le règlement municipal exige que les ordures destinées à l'enlèvement par la Municipalité soient placées dans des sacs de plastiques et déposées à*

*l'intérieur d'un contenant étanche avec un couvercle à l'épreuve des animaux.*

## Ordures ménagères ramassées:

Les cendres refroidies, les ordures ménagères, les balayures, les journaux, les papiers de rebus et les rebus en général incluant les matelas, sommiers, mobiliers de maison, électroménagers, réservoirs, fixtures de salle de bain et feuilles.

## Déchets non ramassés:

Le fumier, la terre, le sable, les tuyaux, les matériaux de construction, les débris de chantiers de construction, les explosifs, les gravats, les plâtras, le bois tronçonné, les pièces de béton et de maçonnerie, les morceaux de pavage, les pneus, les carcasses de véhicules automobiles, les pièces de véhicules automobiles incluant les

## Récupérables

Nous vous encourageons à venir déposer vos récupérables dans le conteneur de recyclage qui est situé derrière la caserne de pompiers au 23, chemin Millington.

Récupérables :

|                    |  |
|--------------------|--|
| Papier             | Journaux, revues, circulaires, catalogues, annuaires téléphoniques. Papiers blancs, de couleurs, d'ordinateurs, de télécopieurs. |
| Plastique          | Tous les plastiques, bouteilles d'assouplissant, d'eau de javel, d'eau, cruches de jus, etc.                                     |
| Métal              | Tous les métaux, cannes de conserve (bien rincées), assiette d'aluminium, chaudrons.   |
| Produits consignés | Tous les produits consignés, cannettes, bouteilles de boissons gazeuses, de bière, d'eau en fontaine, etc.                       |
| Carton             | Carton ondulé, plat, boîtes de céréales, de mouchoirs, d'œufs, etc.  |
| Verre              | Tous les pots, bouteilles, etc. doivent être bien rincés et les bouchons doivent être enlevés.                                   |

Les matières récupérables : Ne jamais les attacher ou regrouper dans un sac ou une boîte et toujours les disposer en vrac.

**Exception :** Tous les sacs de plastique devront être regroupés dans un seul et même sac.

Aucun styrofoam!

**À BANNIR :** Tous les pneus, produits domestiques dangereux, tout type de styrofoam (contenants, verres, emballages, etc.), papiers et carton cirés, contenants d'huiles, vaisselle, miroir, vitre de maison.

batteries et les pneus de tous genres, les déchets dangereux, les huiles usées, les peintures, les solvants.

## Déchets de construction

Toute personne qui doit se débarrasser de rebuts et déchets de construction, doit prendre ses propres arrangements avec une entreprise qualifiée pour en assurer la disposition en conformité avec les exigences de la loi.

La cueillette des ordures ménagères s'effectue tout les lundis y compris les jours fériés.

## Actualités :

### Tableau d'honneur

Austin félicite **M<sup>me</sup> Clémence Desrochers** pour la publication de son tout dernier livre *Les animaux de mon rang*. Nous

sommes fiers de vous compter parmi *Les talents de chez-nous*. Bravo!

**SORTEZ VOS AGENDAS!** À la demande générale, le comité culturel reprend son **Weekend Art & Culture**, qui aura lieu les **28 et 29 septembre** pour coïncider avec les Journées de la culture du Québec. Au programme : promenade des arts, concert, souper communautaire, conférence, et plus encore. **Avis aux artistes et artisans :** Il n'est pas trop tard pour vous inscrire et faire découvrir vos talents! **À tous nos concitoyens d'Austin :** Ne manquez pas cette occasion formidable de resserrer les liens et de connaître les talents cachés de vos voisins!

**Photographes en herbe!** La date limite du concours de photos a été reportée au 1er août. Les photos doivent présenter des sujets d'Austin (personnes, événements, paysages, etc.). Les photos seront exposées dans le cadre du Weekend Art & Culture. Il y a de très beaux prix à gagner!

**Vous en avez long à dire sur Austin? Vous connaissez quelqu'un qui en connaît long sur Austin?** Le comité culturel a lancé un projet de film sur les souvenirs des gens d'Austin. Martin Duckworth, réalisateur du film sur Nicholas Austin, a offert gracieusement de réaliser le tournage, qui devrait commencer en août. Il s'agira essentiellement de filmer les gens en toute simplicité – individuellement ou en petits groupes de 3 ou 4, tant francophones qu'anglophones – pendant qu'ils racontent leurs souvenirs et leurs anecdotes sur « le bon vieux temps ». Nous invitons chaleureusement tous les citoyens et citoyennes à participer à ce document qui laissera un bel héritage aux générations futures. Communiquez sans tarder avec la secrétaire.

À VENIR : Cours avancé de courtpointe. Cours de peinture sur bois.

Pour toute information, communiquez avec la secrétaire du comité au 843-4281.

## Transport des Alentours

Transport des Alentours va à Sherbrooke et Fleurimont pour des rendez-vous médicaux.

Quand : du lundi au vendredi

|                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Horaire : En avant-midi : | Départ de Austin à 8h00      |
|                           | Départ de Sherbrooke à 12h30 |
| En après-midi :           | Départ de Austin à 11h30     |
|                           | Départ de Sherbrooke à 16h30 |

Réservation : Au plus tard à 16 heures la veille d'un transport, aucune réservation n'est acceptée la journée même.

|                     |                                   |
|---------------------|-----------------------------------|
| Coût (aller-retour) | Personnes de Austin : 12.00\$     |
|                     | Accompagnateur : 5.00\$ ou 6.00\$ |

### Magasinage au Carrefour de l'Estrie

Transport des Alentours va au carrefour de l'Estrie le premier samedi de tous les mois. L'arrivée au Carrefour de l'Estrie est prévue pour 10h00 et le départ est 15h30.

Réservez dès maintenant le nombre de places est limité.

Coût (aller-retour) : 12.00\$

Informations : Transport des Alentours Inc.  
95, rue Merry nord, local 313  
Magog, Québec J1X 2E7  
Tél : (819) 843-3350

## Important

### Feu à ciel ouvert

Autorisation téléphonique requise (sans frais). Appelez au 843-7671 entre 8h00 et 17h00.

Compte tenu du danger potentiel votre service de protection contre les incendies doit être averti. L'infraction au règlement municipal 154 peut vous rendre passible d'une amende de 20\$ à 200\$.

### Réserveur au gaz propane

La municipalité doit procéder à l'inventaire de toutes les résidences ayant une installation au gaz propane (à l'exception du réservoir pour le barbecue). S.V.P. nous aviser par le biais d'une petite note si vous avez une telle installation et son emplacement approximatif, si ce n'est déjà fait.

### Vous avez perdu votre compagnon ?

Le médaillon d'identification de la SPA : un billet de retour pour votre animal !

Vous pouvez vous le procurer (sans frais) à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

### Émission de permis

Vous faites des rénovations, des coupes d'arbres, l'installation d'une piscine, l'ajout d'une remise...

N'oubliez pas que vous devez vous procurer un permis ! Vous devez appeler précédemment pour prendre

rendez-vous avec l'inspecteur avant de commencer vos travaux.

L'inspecteur municipal sera en congé les deux premières semaines du mois d'août, soit du 5 au 16 août donc, aucun permis ne sera émis durant cette période.

### Vous déménagez ?

N'oubliez pas d'aviser le bureau municipal de votre changement d'adresse soit par téléphone ou par courrier.

**Le conseil ainsi que les employés municipaux vous souhaitent de passer un très bel été!**



Cimetière anglican  
par Normand Désico